



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

**Absents excusés** :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,  
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Émilie BRICOUT

### FINANCES

#### DL.22.012 - Approbation du compte administratif du budget Ville – 2021

**Christian DUMAS expose** :

Présentation du compte administratif 2021 :

- **Le total de la section de fonctionnement est de :**
  - 11 080 694,56 € en dépenses nettes,
  - 12 894 453,96 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 307 273,48 €
Charges de personnel	7 585 761,14 €
Atténuation de produits (2)	146 308,24 €
Opérations d'ordre (3)	311 132,36 €
Autres charges de gestion (4)	620 946,27 €
Charges financières	72 693,38 €
Charges exceptionnelles	36 579,69 €
<b>Total</b>	<b>11 080 694,56 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	120 764,01 €
Produits des services	1 358 970,88 €
Impôts et taxes	10 497 612,58 €
Dotations et participations	733 085,87 €
Autres produits de gestion courante (6)	59 511,00 €
Produits exceptionnels (7)	100 261,69 €
Opérations d'ordre (8)	24 247,93 €
<b>Total</b>	<b>12 894 453,96 €</b>

- (1) Entretien des bâtiments, du matériel
- (2) Fonds de péréquation
- (3) Amortissements
- (4) Subventions

- (5) Remboursements IJ
- (6) Loyers
- (7) Cessions,
- (8) Travaux en régie

- **Le total de la section d'investissement est de :**
  - 2 189 484,24 € en dépenses nettes,
  - 3 119 790,20 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	161 250,49 €
Immobilisations incorporelles (2)	125 100,78 €
Subventions d'équipement versées	403 164,00 €
Immobilisations corporelles (3)	497 694,37 €
Travaux en cours	735 700,92 €
Emprunts et dettes	266 573,68 €
<b>Total</b>	<b>2 189 484,24 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (4)	448 134,92 €
Dotations et fonds Divers (5)	444 721,21 €
Subventions reçues	564 733,84 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 662 200,23 €
<b>Total</b>	<b>3 119 790,20</b>

- (1) Travaux en régie, opérations patrimoniales  
(2) Frais d'études, logiciels  
(3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements

- (4) amortissements, cessions  
(5) FCTVA, taxe d'aménagement

Quelques ratios :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (% du budget de fonctionnement)	23,05%	22,67%	21,41%	18,30%	20,58%	22,51%	19,76%	20,82%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	57,26%	60,20%	66,65%	63,02%	67,00%	67,51%	69,48%	68,46%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	5,19%	5,51%	5,65%	5,00%	5,86%	5,80%	5,77%	5,60%
Charges financières (% budget de fonctionnement)	1,89%	1,76%	1,79%	1,49%	0,94%	0,89%	0,79%	0,66%

## 1° SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

### A - Dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2021 (en K€) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (011)	2 753	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140	2 072	2 300	2 031	2 307
Charges de personnel (012)	6 217	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371	6 748	6 897	7 140	7 586
Autres charges de gestion courante (65)	1 039	640	648	668	614	585	590	592	593	621
Atténuations de produits (014)	77	23	66	144	166	177	204	88	153	146
Charges financières (66)	286	252	236	213	193	175	95	91	81	73
Charges exceptionnelles (67)	99	52	94	48	40	1 011	37	40	27	37
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>10 471</b>	<b>10 967</b>	<b>11 064</b>	<b>11 120</b>	<b>10 516</b>	<b>11 458</b>	<b>9 746</b>	<b>10 009</b>	<b>10 026</b>	<b>10 770</b>
Opérations d'ordre	475	559	1 412	1 004	276	239	326	208	251	311
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 945</b>	<b>11 527</b>	<b>12 476</b>	<b>12 124</b>	<b>10 793</b>	<b>11 697</b>	<b>10 072</b>	<b>10 216</b>	<b>10 277</b>	<b>11 081</b>

En 2021, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 080 694,56 €.

Ces dépenses enregistrent une hausse de 7,82 % par rapport à 2020.



#### **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 307 273,48 €**

Elles représentent 20,82 % du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc...

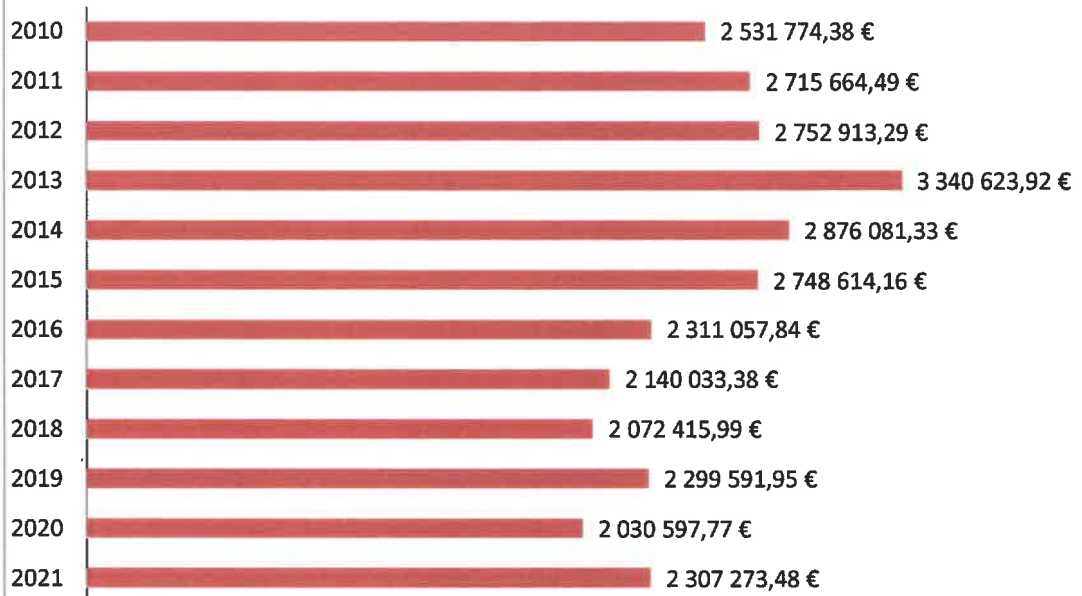
Ce chapitre est en hausse de 13,63 % par rapport à 2020. Cette hausse est majoritairement due à la reprise des activités mais aussi à la hausse des matières premières sur le 4<sup>ème</sup> trimestre.

On notera notamment une hausse :

- des prestations de service (+ 56,33%) et de l'alimentation (+ 11,72 %)
- des frais d'électricité/gaz (+5,36 %) et du carburant (+33,46 %),
- des transports collectifs (+ 142,15%),
- des réceptions (+48,27 %) et des fêtes et cérémonies (+93,01 %).

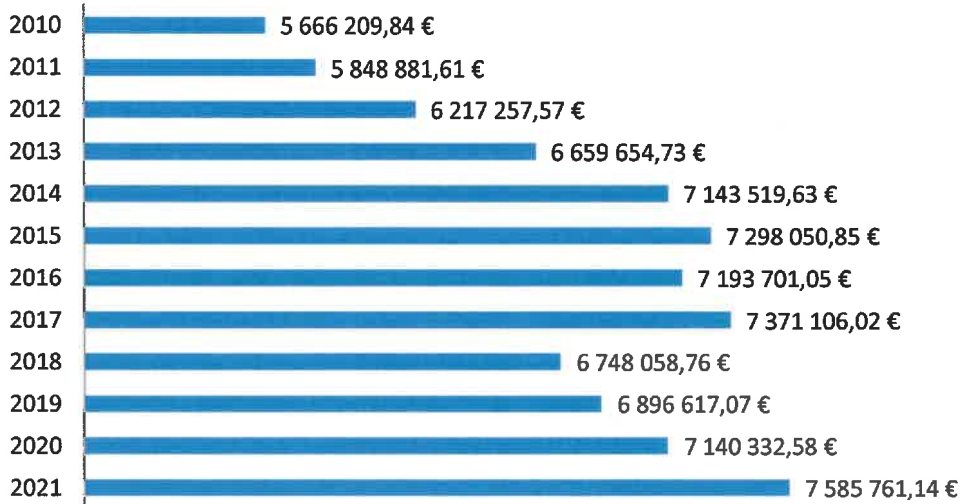
Parallèlement, on pourra signaler des baisses significatives et durables de certains postes comme les frais de télécommunication (-41,53 %) grâce au marché groupé avec la métropole ou les frais d'affranchissement (- 10,46%) par la généralisation de la dématérialisation et de la modernisation des moyens de communications.

### Evolution des charges à caractère général - CA 2021



**Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 585 761,14 €**

### Evolution des charges de personnel - CA 2021



Il s'agit du premier poste de dépense. Les frais de personnel représentent 68,46 % des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel sont en augmentation du fait de plusieurs éléments structurels (hausse du SMIC, avancement de grade, d'échelons, requalification des agents horaires). Le centre de santé a également fonctionné sur une année pleine et avec 2 médecins et 2 agents.

La maîtrise des remplacements temporaires et permanents reste une priorité pour la collectivité et a été poursuivie en 2021.

Cette augmentation est à minorer des remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de services et de la mutualisation (espaces verts, secrétariat des services techniques, informatique) (305 486,93 €) et des indemnités journalières (120 764,01 €).

**Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 620 946,27 €**

Ces charges représentent 5,60 % des dépenses de fonctionnement et sont en augmentation de 4,67 %. Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67).

Cette hausse est principalement due à l'aide versée aux étudiants (32 800 €).

**Chapitre 66 – Charges financières : 72 693,38 €**

Ces charges représentent 0,66 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 10,63 %. Ce montant s'explique par la diminution de la dette à la charge de la commune.

**Evolution des charges financières - CA 2021**



**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 36 579,69 €**

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations (dont les transports), les bourses et prix et les remboursements de stage BAFA.

**Chapitre 014 – Atténuations de produits : 146 308,24 €**

Le chapitre « atténuations de produits » concerne :

- la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 75 988,00 €.
- la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux pour 66 254,24 €.
- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 4 066,00 €.

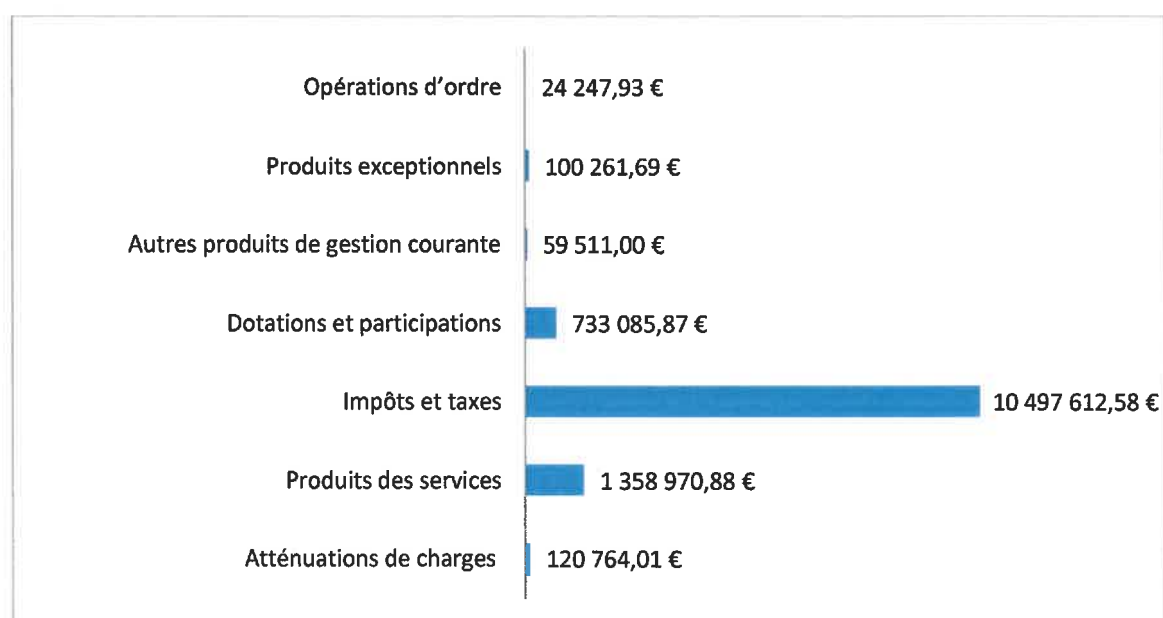
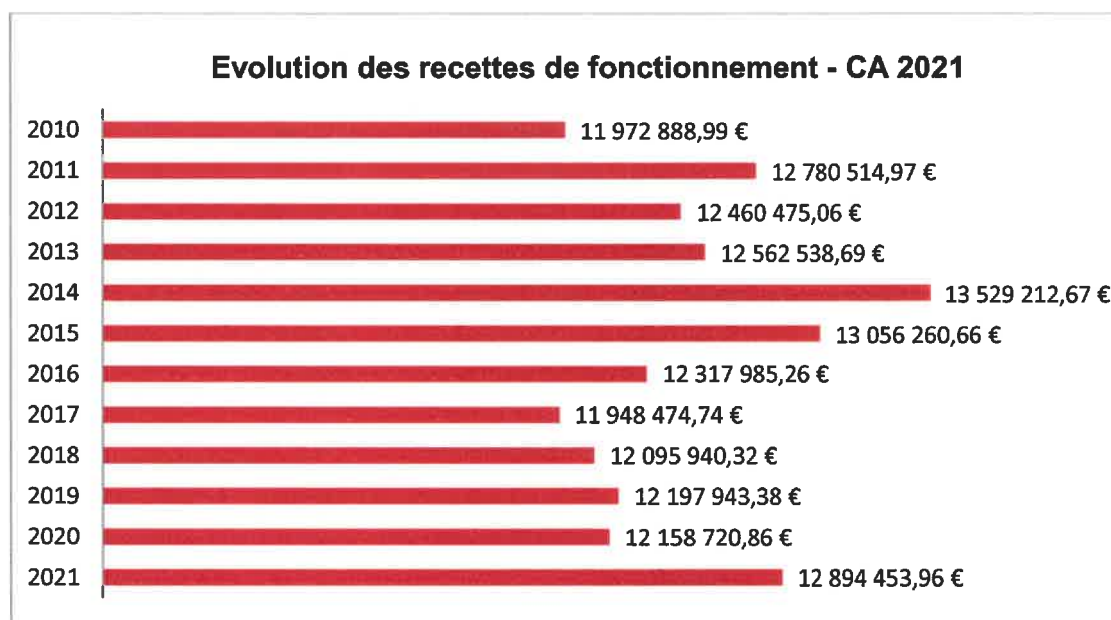
## Les opérations d'ordre : 311 132,36 €

Elles se décomposent comme suit :

675 : valeurs comptables des immobilisations cédées.....	438,52 €
6761 : Différence sur réalisations transférées en investissement	78 622,48 €
681 : dotations aux amortissements.....	... 232 071,36 €

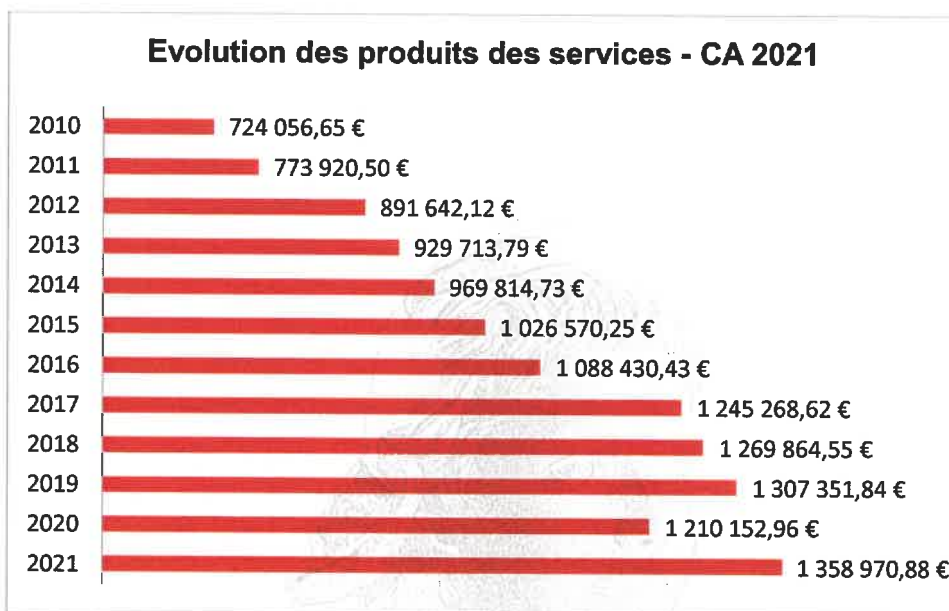
## B - Recettes de fonctionnement :

En 2021 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 894 453,96 €. Les recettes sont en hausse de 6,05% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique car la reprise des prestations familles, la progression des recettes du centre de santé et des cessions de terrains.



## Chapitre 70 – Produits des services: 1 358 970,88 €

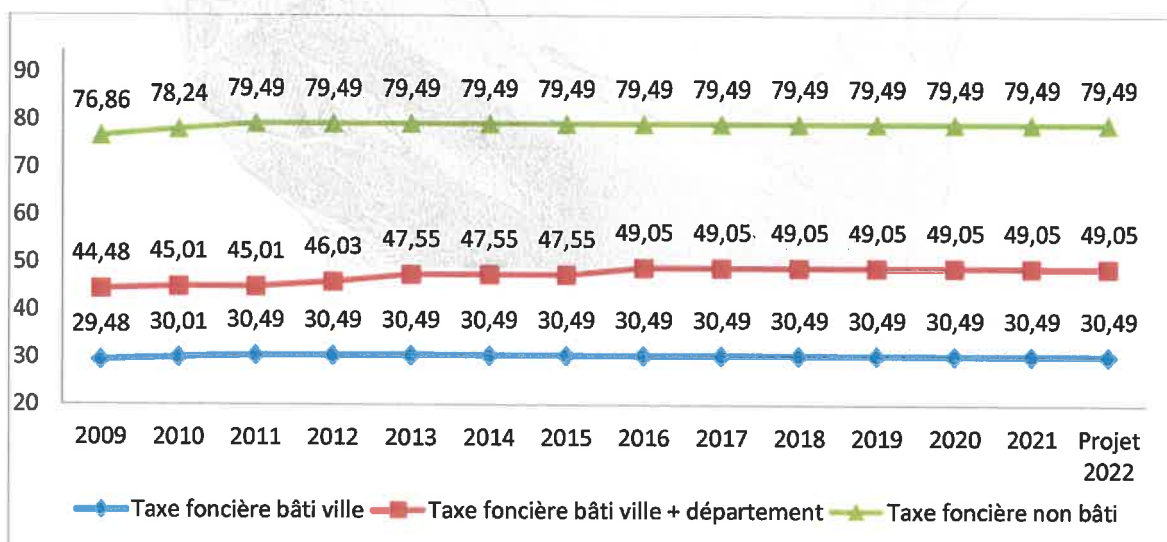
Les produits des services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, augmentent de 12,30 %. Ces produits représentent 10,54 % des recettes de fonctionnement. On notera que cette hausse est notamment due aux prestations familles (+ 28,08 %) et aux recettes du centre de santé (+279,84 %).



## Chapitre 73 – Impôts et taxes: 10 497 612,58 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 81,41 % aux recettes de fonctionnement.

Taux votés par la commune



Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

## Evolution des contributions directes TH-TFB-TFNB - CA 2021



### Chapitre 74 – Dotations et participations : 648 431,19 €

En hausse de 13,06 %, elles contribuent à hauteur de 5 69 % aux recettes de fonctionnement. À noter que les allocations compensatrices de l'État augmentent fortement en 2021 (tableau ci-dessous), cela concerne la compensation pour la baisse de 50% des bases de taxe foncière bâtie pour les entreprises. De même il est très important de noter la suppression de la dotation globale de fonctionnement pour Ingré depuis 2020.

## Montant des allocations compensatrices de l'Etat - CA 2021





### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 59 511,00 €

Les autres produits de gestion courante sont de 59 511,00 €. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune.

### Chapitre 013 – Atténuation de charges : 120 764,01 €

Il s'agit des remboursements de l'assurance sur rémunération des agents en arrêt maladie. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

### Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 100 261,69 €

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- d'un véhicule master pour 1 060 €
- de parcelles à des particuliers pour 78 001 €

Le reste provient de divers remboursement de sinistres, de pénalités et d'une subvention dans le cadre du plan de relance pour la bibliothèque.

### Opérations d'ordre: 24 247,93 €

Elles se décomposent principalement comme suit :

Compte 722 - Travaux en régie : 23 922,93 €

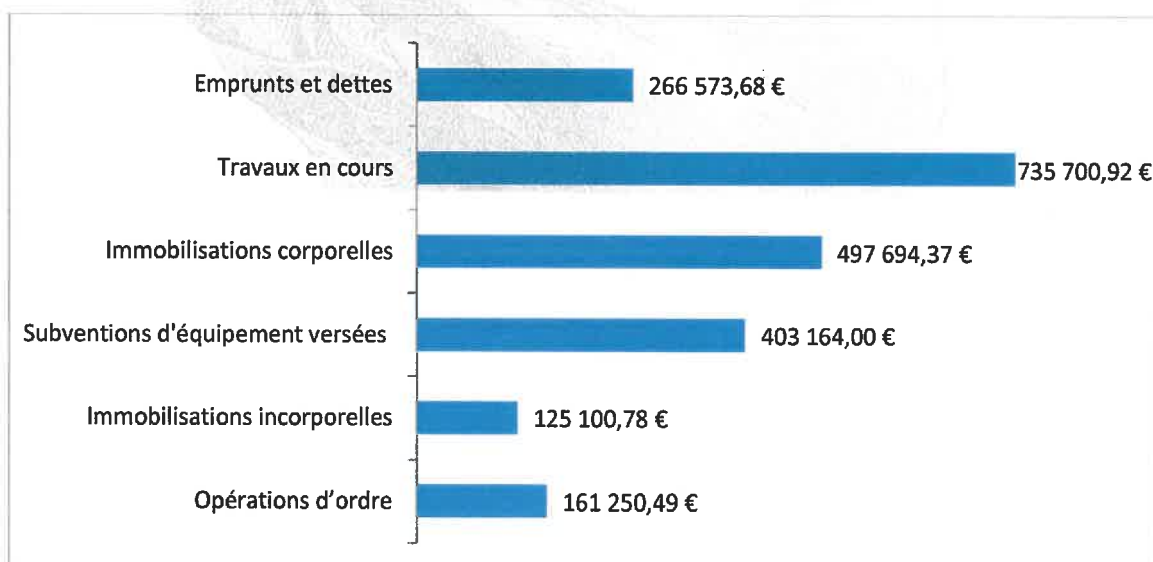
Compte 777 - Quote part subv. d'invest. : 325,00 €

## 2° / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

### A - Dépenses d'investissement :

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 189 484,24 €.



### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 40 501,18 €

Il s'agit principalement pour 2021 des frais études pour la construction du pôle culturel, l'extension de l'école du Moulin, la faisabilité de la réhabilitation de l'école Victor Hugo, l'aménagement de sécurité des équipements sportifs Bel Air et des divers logiciels (cimetière, module Ciril, halte-garderie...). (voir liste sur synthèse budgétaire Excel – CA -budget ville).

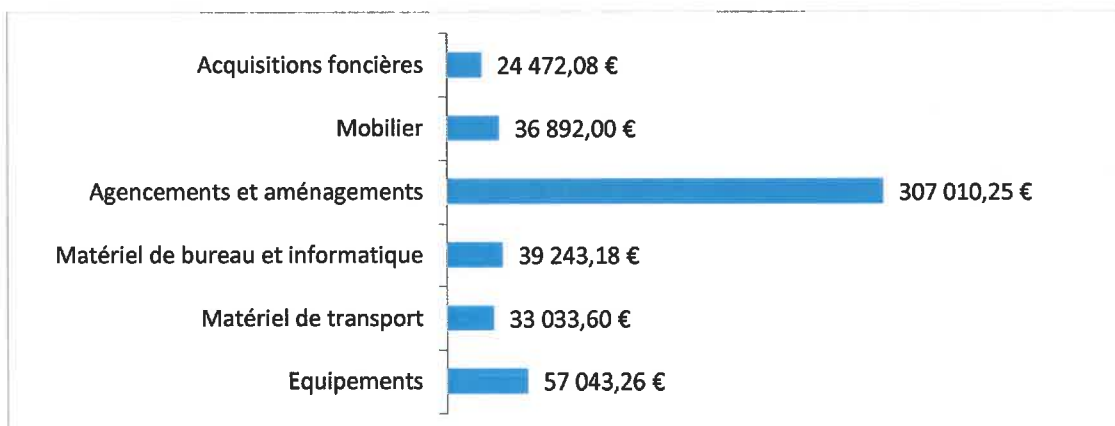
### Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 403 164,00 €

Il s'agit de l'attribution de compensation pour l'investissement versée à la Métropole d'Orléans pour 403 164 €.

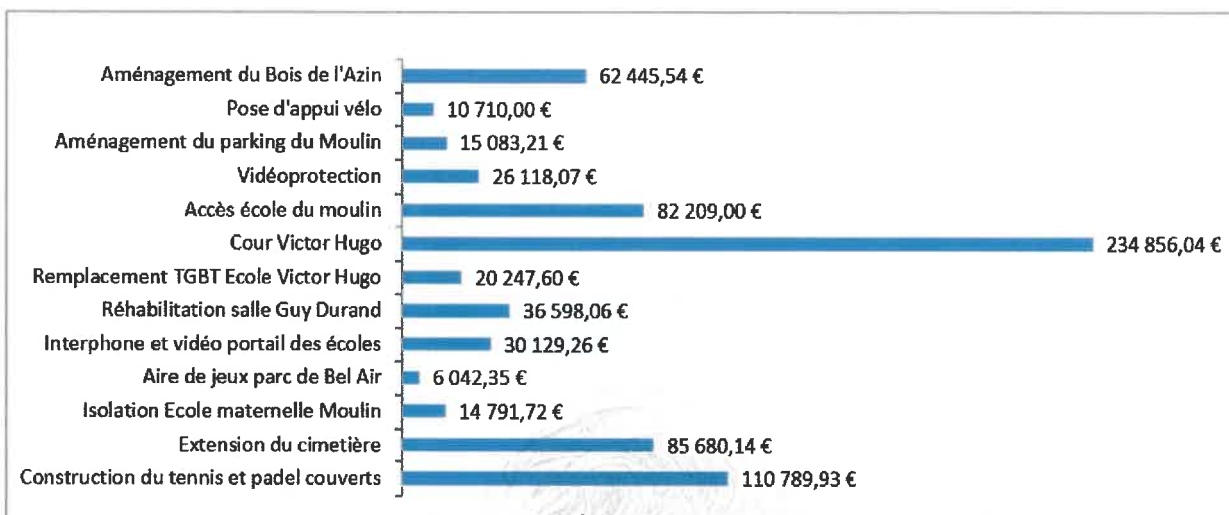
### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 497 694,37 €

Les travaux d'aménagements en 2021 sont principalement :

- mise en place de la vidéoprotection,
- des aménagements au restaurant scolaire,
- mise en place de la climatisation réversible au CTM,
- pose d'une porte cochère à l'église,
- fourniture et pose de GTB à l'école Victor Hugo et à la salle Alfred Domagala,
- pose d'un faux plafond et remise aux normes coupe-feu à l'école maternelle du moulin,
- isolation et bloc porte au restaurant du Moulin.



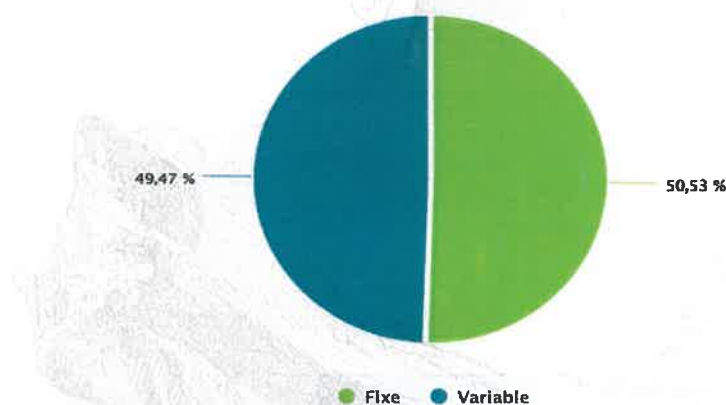
## Chapitre 23 – Travaux en cours : 735 700,92 €

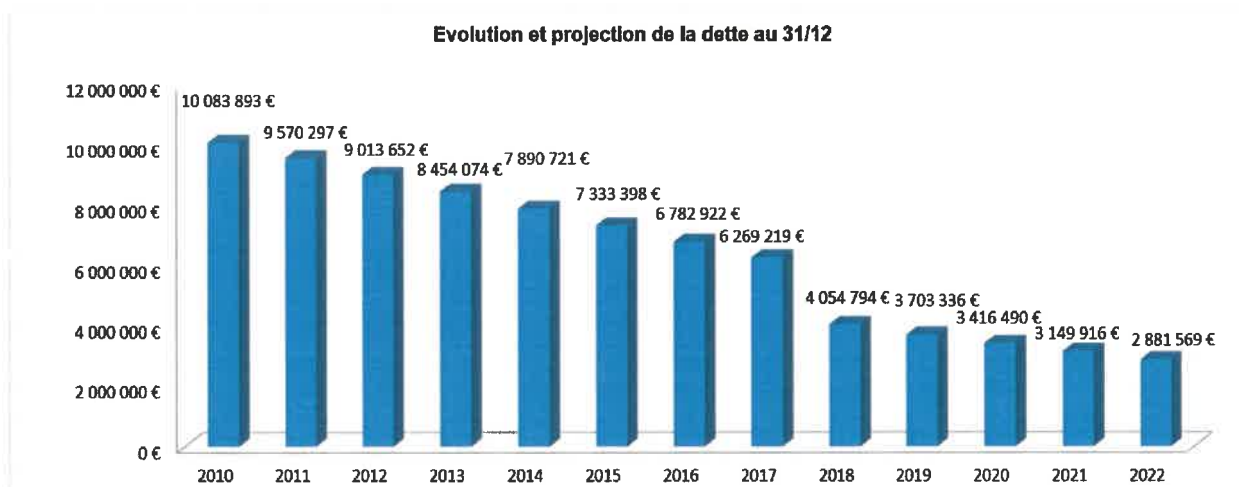


## Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 266 573,68 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 266 573,68 €. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire le volume de la dette, les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.

Dettes par type de risque (taux)





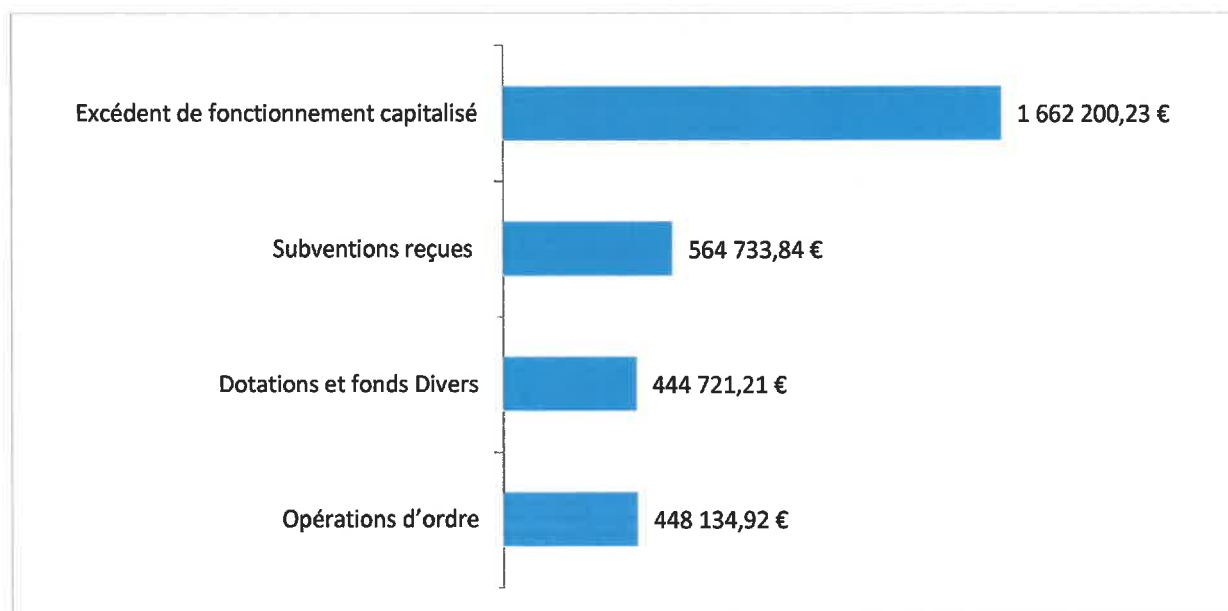
**Les opérations d'ordre : 161 250,49 €**

Elles se décomposent en :

- Valeur de travaux réalisés en régie..... 23 922,93 €
- Moins-value sur cessions d'éléments d'actif ..... 0,00 €
- Reprise subventions d'investissement..... 325,00 €
- Opérations patrimoniales..... 137 002,56 €

**B - Recettes d'investissement :**

En 2021, les recettes d'investissement se montent à 3 119 790,20 €.



## Chapitre 10 – Dotations : 444 721,21 €

Ce chapitre se compose du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA, d'un montant de 201 175,00 €, correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant, donc en 2019.

La taxe d'aménagement s'élève à 243 546,21 €.

## Chapitre 13 – Subventions reçues : 564 733,84 €

Les subventions d'investissement sont en augmentation. Cependant étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2021 ont été les suivants :

Appuis vélo.....	31 364,99 € (Alvéole)
Fonds d'investissement pour la vidéoprotection.....	5 661,30 € (Etat)
Fonds d'investissement agrandissement sanitaires du Moulin.....	19 736,10 € (Etat)
DETR Extension du cimetière.....	44 603,00 € (Etat)
DETR Tennis couverts et padel.....	140 000,00 € (Etat)
Réhabilitation bois de Lazin.....	21 200,00 € (Région)
Tennis couverts et padel.....	117 300,00 € (Région CRST)
Extension du Cimetière .....	82 000,00 € (Département)
Tennis couverts et padel.....	30 635,00 € (Département)
Aire de jeux.....	52 800,00 € (Département)
Fonds de concours fitness.....	8 000,00 € (Métropole)
Maraichage bio.....	10 000,00 € (Métropole)
CEE chaudière halte garderie.....	1 433,45 € (EDF)

## Les opérations d'ordre : 448 134,92 €

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements.....	232 071,36 €
- Plus-value sur cession d'actif.....	78 622,48 €
- Sorties d'actif (terrains).....	438,52 €
- Opérations patrimoniales .....	137 002,56 €

- **Les résultats du compte administratif 2021 se présentent ainsi :**

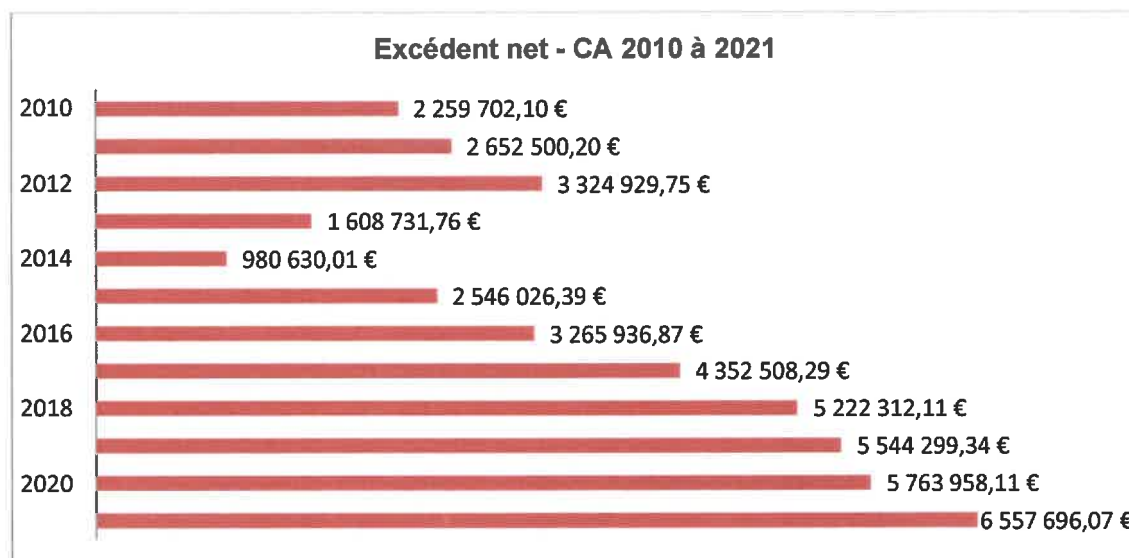
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent de 1 813 759,40 €. Après report du résultat 2020 (5 763 958,11 €), le résultat de clôture est de 7 577 717,51 €.

- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire de 930 305,96 €. Le report du déficit 2020 étant de 1 442 853,61 €, le résultat de clôture est un déficit de 512 547,65 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser, (recettes – dépenses) de 507 473,79 €, le déficit de cette section est de 1 020 021,44 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2021 présente un excédent net de 6 557 696,07 €



Après avis de la commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2021, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture Exercice N-1 (a)		5 763 958,11 €	1 442 853,61 €		1 442 853,61 €	5 763 958,11 €
Opérations de l'exercice (Résultat de l'exercice) (b)	11 080 694,56 €	12 894 453,96 €	2 189 484,24 €	3 119 790,20 €	13 270 178,80 €	16 014 244,16 €
Totaux	1 813 759,40 €	930 305,96 €	2 744 065,36 €			
Résultats de clôture	11 080 694,56 €	18 658 412,07 €	3 632 337,85 €	3 119 790,20 €	14 713 032,41 €	21 778 202,27 €
Exercice en cours (a+b)		7 577 717,51 €		-512 547,65 €		7 065 169,86 €
Restes à réaliser			744 421,79 €		744 421,79 €	236 948,00 €
Résultats RAR (c)			-507 473,79 €		-507 473,79 €	
Totaux cumulés	11 080 694,56 €	18 658 412,07 €	4 376 759,64 €	2 844 190,55 €	15 457 454,20 €	22 015 150,27 €
Résultats définitifs (a+b+c)	7 577 717,51 €		-1 020 021,44 €		6 557 696,07 €	

**Le maire sort de la salle.**

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**01 AVR. 2022**

Publication le :

**01 AVR. 2022**

Notification le :

**01 AVR. 2022**

Le Maire



Christian DUMAS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYlvie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_012
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	approbation du compte administratif du budget ville - 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2.4 - Compte administratif - Délibéré avec compte.
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_012-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_012-DE-1-1_0.xml	text/xml	968
Nom original :		
DL.22.012 -FIN- Approbation du compte administratif du budget Ville - 2021.pdf	application/pdf	790187
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_012-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	790187

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2022 à 14h36min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2022 à 14h36min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2022 à 14h36min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2022 à 14h36min55s	Reçu par le MI le 2022-04-01